

AUTOUR DE NOTRE FRANÇAIS

“ Canistre ” est-il un anglicisme? Et “ marchandises sèches ”?

Canistre et *canisse* s'emploient couramment dans le franco-canadien pour désigner des bidons, des estagnons, et, de façon générale, les boîtes ou vases en fer-blanc destinés à contenir certains liquides. Chez nous, c'est dans des *canistres* ou *canisses* que le lait se transporte, que le sirop d'érable s'expédie ou se conserve, et aussi que se débitent les pétroles, les essences minérales, les huiles pour graisser, de même que certaines huiles comestibles.

Les Anglais donnent aux mêmes récipients le nom de *canisters*. Or comme *canistre* et *canisse* ne se trouvent pas dans les dictionnaires du français moderne, faut-il en conclure que le terme *canistre* est une francisation canadienne de l'anglais *canister* ?

Canistre et *canisse* sont des mots français. *Canistre* s'est formé d'après le latin classique *canistra*, qui signifiait paniers, corbeilles, et que l'on trouve dans Ovide (*Stat puer, et manibus lata canistra tenet*), dans Virgile (*Cereremque canistris expediunt*), dans Horace (*Quæ procul exstructis inerant hesterna canistris*).

L'anglais *canister* vient, lui aussi, du latin *canistra*, à moins que ce ne soit du français *canistre* ; car l'emploi de *canistre* et de *canisse*, en France, est plus ancien que celui de *canister*, en Angleterre : d'après les dictionnaires étymologiques de la langue anglaise, *canister* ne serait usité que depuis le dix-septième siècle, tandis que *canistre* et *canisse*, au témoignage de Célestin Hippeau, auteur d'un dictionnaire de la langue française du douzième et du treizième siècle, se seraient dits en France dès ces temps reculés.

Mais *canistre* et *canisse* n'avaient pas alors le sens qu'ils ont pris chez nous. Ils servaient à désigner certaines corbeilles ou certains paniers ; et ils ont conservé cette accep-

tion jusqu'au dix-septième siècle. Oudin, qui écrivait vers le milieu de ce siècle, signale encore l'emploi de *canisse*, avec le sens de panier.

De même, l'anglais *canister* s'est dit d'abord de paniers à pains, à fleurs, faits de roseaux ou de cannes. C'est au dix-huitième siècle seulement qu'il aurait commencé à s'employer pour désigner de petites boîtes métalliques destinées à contenir du thé, du café, des balles, etc.

Quand *canister* s'est introduit au Canada, nos pères ne l'ont pas francisé, ainsi qu'ils l'ont fait dans plusieurs cas : la francisation de *canister* aurait sans doute donné *canisteur*, comme celle du *plaster* a donné *plasteur*. Ils se sont souvenus du français *canistre*, et ils l'ont employé comme équivalent de *canister*, malgré la nouvelle acception de celui-ci. C'est ainsi que les termes *canistre* et *canisse*, comme plusieurs vieux mots tombés en désuétude en France, se sont conservés chez nous, mais avec un sens nouveau.

Le cas de *canistre* et de *canisse* ne diffère guère de celui de *marchandises sèches*.

La locution *marchandises sèches* était courante au dix-septième et au dix-huitième siècle pour désigner certaines marchandises non liquides, telles que le sucre, le café, le riz, le tabac, le poisson, etc. C'est avec cette acception qu'elle était usitée dans les écrits du régime français au Canada ; et, si elle ne s'emploie guère aujourd'hui en France, on la trouve encore dans les dictionnaires de la seconde moitié du dix-neuvième siècle. Voici, par exemple, la définition que l'on y donne du terme *boucaut* : " Tonneau, futaille grossièrement faite, qui sert à renfermer certaines marchandises sèches " (Académie) ; — " Tonneau qui sert à renfermer certaines marchandises sèches " (Littré) ; — " Tonneau, futaille grossièrement faite et d'une contenance variable, qui sert à renfermer certaines marchandises sèches (Bescherelle) ; — " Tonneau où l'on met des marchandises sèches " (Larive et Fleury).

En Angleterre, l'équivalent de *marchandises sèches* a toujours été *dry goods*, et cette locution anglaise n'avait pas d'autre sens que celui de marchandises sèches, lorsque les habitants des États-Unis, au commencement du dix-neuvième siècle, se mirent à l'employer par opposition au terme *groceries* et à lui donner le sens de *nouveautés*, de *merceries*. Cette nouvelle acception de *dry goods* ne tarda pas à pénétrer

au Canada (car s'il nous arrive de parler autrement que les Parisiens, nos compatriotes anglais ne font pas seulement usage du *King's English*), et les Canadiens français firent comme les Canadiens anglais : ils donnèrent à la locution *marchandises sèches* le sens que son équivalent anglais *dry goods* venait d'acquérir au Canada. C'est ainsi que, sous l'influence de l'anglo-américain *dry goods*, la locution *marchandises sèches* prit, dans le franco-canadien, une acception qu'elle n'a pas et qu'elle n'a jamais eue en France.

Canistre et *canisse*, au sens de bidon, de boîte métallique, sont des anglicismes, tout de même que *marchandises sèches*, pris pour nouveautés, pour merceries.

Le féminin " grand " perd l'apostrophe

Dans le vieux français, certains adjectifs, tels que *grand*, *fort*, *royal*, *loyal*, *tel*, *quel*, *vil*, etc., parce qu'ils venaient d'adjectifs latins ayant la même terminaison pour le masculin et le féminin, n'avaient pareillement qu'une seule forme pour les deux genres. Au treizième siècle, on disait, par exemple, *une grand maison*, *ville fort*, *mener royal vie*, *vil terre*.

Peu à peu, l'usage s'est ensuite établi de donner une terminaison en *e* à ces adjectifs comme aux autres. Mais le féminin *grand* est resté dans certaines locutions toutes faites, et l'on a continué de dire et d'écrire *grand mère*, *grand tante*, *grand rue*, *grand route*, *grand chose*, *grand messe*, *grand peine*, etc.

Tel était le bon usage, quand, au seizième siècle, des grammairiens vinrent, qui cherchèrent à expliquer l'anomalie de ce féminin *grand* et finirent par décider — bien gravement — qu'il y avait eu, dans cet adjectif, élision de la terminaison féminine et qu'il fallait, en conséquence, mettre l'apostrophe à la place de l'*e* éliidé. C'est ainsi que pendant trois siècles on a dû écrire à tort *grand'mère*, *grand'tante*, *grand'rue*, *grand'messe*, à *grand'peine*, etc.

L'erreur des grammairiens du seizième siècle ne tarda pas cependant à devenir l'objet de discussions grammaticales ; car les grammairiens, lorsqu'ils ne se copient pas, ne manquent pas de se quereller. De toute évidence, les dénonciations de la règle posée par les grammairiens du seizième siècle devaient être nombreuses, puisque l'Académie française

prit le soin de les enregistrer dans son dictionnaire de 1878. Mais elle n'en maintint pas moins alors l'emploi abusif de l'apostrophe à la fin de *grand*, dans les locutions à *grand-peine*, *faire grand'chère*, *c'est grand'pitié*, *grand'garde*, *la grand'rue*, *avoir grand'hâte*, *avoir grand'peur*, *pas grand'chose*, *la grand'chambre*, *grand'messe*, *grand'mère*, *grand'tante*.

Ce n'est que tout récemment que l'Académie française s'est décidée à décréter la disparition de l'apostrophe à la fin du féminin *grand*. "Les adjectifs *grand* et *fort*, dit-elle dans la grammaire qu'elle vient de publier, restent invariables dans les expressions *grand-mère*, *mère-grand*, *grand route*, *grand rue*, *grand ville*, *grand peine*, *grand messe*, que l'on doit écrire sans apostrophe, — et dans l'expression : *elle se fait fort de*. On écrit au pluriel *grands-mères*, *grands routes*, etc." A l'avenir, ce sera donc commettre une faute de grammaire que d'écrire le féminin *grand* avec l'apostrophe.

Mais faudra-t-il se borner à employer le féminin *grand* dans les seules locutions mentionnées par l'Académie ?

Bien que le texte de la nouvelle règle énoncée par l'Académie française paraisse limitatif, il semble bien qu'on pourra l'étendre à toutes les locutions où le bon usage permettrait jusqu'ici d'écrire le féminin *grand* avec l'apostrophe ; car le bon usage ne perd jamais ses droits. Au reste, ces locutions ne sont guère plus nombreuses que celles qui sont énumérées dans la grammaire de l'Académie. En voici la liste, telle que la donne M. Ph. Martinon, dans l'excellent ouvrage *Comment on parle en français*, qu'il publiait en 1927 :

"Il y a d'abord deux substantifs avec lesquels *grand* n'a jamais connu d'autre féminin (que *grand*) : *mère* et *messe*. On dit donc *une grand'mère* ou *des grand'messes*, aussi bien que *ma grand'mère* et *la grand'messe*. On y joint naturellement *grand'tante*.

"Dans un sens plus particulier, nous avons conservé *la grand'rue*, pour désigner la rue principale d'un bourg, et nous écrivons *Grand'rue*, no 4, mais on dit uniquement *une grande rue*. On dit parfois aussi *sur la grand'route*. On peut y joindre *la grand'croix* et *un grand'croix*, expressions réservées aux ordres de chevalerie. Les militaires disent encore *une grand'garde*, pour un poste avancé, et c'est tout autre chose qu'*une grande garde*.

“ Il reste deux expressions très courantes et toujours très correctes, que rien ne remplace : à *grand'peine* et *pas grand'chose*. On voit que *grand'chose* exige une négation quoiqu'elle ne soit pas toujours énoncée explicitement, car on dit fort bien : *pensez-vous que vous y ferez grand'chose*, la pensée étant au fond négative. On a même fait de *pas grand'chose* un substantif familier :

C'est un pas grand'chose avec un rien du tout.

“ D'autres expressions subsistent encore, mais appartiennent à la langue écrite plutôt qu'à la langue parlée. Ce sont surtout *avoir grand'faim*, *grand'soif*, *grand'peur*. Dans l'usage courant on dit une grand faim ou on emploie un autre adjectif. . . ”

Et M. Martinon ajoute dans une note : “ On trouverait encore chez quelques écrivains *avoir grand'hâte*, *c'est grand'honte* ou *grand'pitié*, mais ce sont de véritables archaïsmes, empruntés au XVIIe siècle. La Fontaine écrit encore *en grand'pompe*, *en grand'cérémonie*, *faire grand'chère*, et même *la grand'sœur*. . . ”

Peut-être conviendrait-il de joindre aux locutions que donnent l'Académie et M. Martinon, *grand-maman*, *arrière-grand-mère*, *arrière-grand-tante*, ainsi que *grand voile* et *grand vergue*, termes de marine.

Autre point. L'Académie française met le trait d'union à *grand-mère* seulement. De toute évidence, il faudra le mettre aussi à *grand-tante*, qui est un nom composé comme *grand-mère*, à *Grand-Rue*, lorsque ce terme est devenu un nom propre de rue, ainsi qu'à *pas grand-chose*, lorsque cette locution est employée comme substantif. Mais, dans tous les autres cas, il ne faudra mettre ni l'apostrophe ni le trait d'union.

Ajoutons, pour compléter cette note sur le féminin *grand*, que celui-ci, maintenant qu'il est débarrassé de l'apostrophe, s'accordera en nombre tout de même que le masculin. Il faudra donc écrire *grands-tantes*, *grands messes*, *grands croix*, etc.

“ Meilleurs souhaits ”

L'époque des bons souhaits approche, et cela nous rappelle qu'il arrive à quelques-uns d'adresser à leurs amis, à l'oc-

casion de Noël ou du Jour de l'an, des cartes avec une inscription comme celle-ci : " Meilleurs souhaits. "

" Meilleurs souhaits. " Cette formule est-elle bien correcte ? N'aurait-elle pas été calquée sur l'anglaise " *Best wishes* " ?

Le comparatif pouvait prendre le sens du superlatif, dans l'ancienne langue. Cet usage s'est conservé jusqu'au dix-septième siècle, dans les phrases où le comparatif se trouvait après un substantif précédé d'un adjectif possessif ou de l'article défini : *Mais je vais employer mes efforts plus puissans* (Molière) ; *Perçant du ciel les voiles plus obscurs* (Racine) ; mais il est maintenant inadmissible. Et si quelques-uns, en France, emploient parfois les formules " meilleurs vœux ", " meilleures amitiés ", c'est à tort : ces formules sont tenues pour fautives.

" Meilleur " ne peut s'employer absolument, c'est-à-dire sans qu'un terme de comparaison ne soit énoncé ou tout au moins sous-entendu. A quelqu'un qui est malade on peut fort bien souhaiter " meilleure santé " ; de même, on peut souhaiter " meilleure chance " à celui qui vient d'essuyer un revers, d'éprouver quelque perte : le terme de la comparaison est alors sous-entendu. Mais adresser de " meilleurs souhaits " à un ami, ce serait déclarer qu'on lui a précédemment souhaité du mal, ou tout au moins laisser entendre qu'on ne brûlait pas pour lui jusque-là d'un amour très ardent.

Pour bien traduire ses sentiments et pour s'exprimer correctement, il faut se servir du superlatif, qui peut, lui, s'employer absolument. Au lieu de : " Meilleurs souhaits ", écrivons donc : " Les meilleurs souhaits ", — " Les souhaits les meilleurs ", — " Mes meilleurs souhaits ", — " Mes souhaits les meilleurs ", etc.

Les formules de salutation " meilleures amitiés ", — " meilleurs vœux ", — " meilleurs sentiments ", — " meilleures salutations ", sont également fautives, cela va sans dire.

Louis-Philippe GEOFRION